Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260323-202602002-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 mars 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le vendredi 20 mars, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Fabrice RIVALLAN.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 9, Votants : 10
Date de la convocation et d'affichage : 16 mars 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, Laure VAN DEN BLIEK, Yannick MANIVEL Michel PAVARD, Jérôme PESCHOT, Typhaine CHOTARD, Claire GALLIER, Lydie MENDES BENTO.
Absents excusés : Amandine LUBINEAU, Victor GUERIN

Secrétaire de séance : Lydie MENDES BENTO
Procuration : Victor GUERIN donne procuration à Jérôme PESCHOT

2026 – 02– 002 - Détermination du nombre d'Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Pour copie conforme
Le 23 mars 2026
Le Maire, Fabrice RIVALLAN

La secrétaire,
Lydie MENDES BENTO

1, Le Bourg – 22980 SAINT-MAUDEZ – 02.96.27.05.88
mairie.stmaudez@orange.fr